

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 9 juillet 2024

Délibération
n°66-2024
Point 4.9.1

Point 4.9.1 de l'ordre du jour

Tarification 2024/2025 des actions de formation continue non diplômantes – Service Formation Continue (SFC)

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à la politique tarifaire en matière de formation continue, adoptée par le conseil d'administration du 15 décembre 2009, et à l'offre de services entre l'agence comptable et le service formation continue, adoptée par le conseil d'administration du 23 novembre 2010,

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg est appelé chaque année à se prononcer sur la tarification des actions de formation continue de courte durée. Pour l'année universitaire 2024-2025, il est proposé d'appliquer une augmentation de 3 %

1. Formations inter-entreprises

- Secteur Santé : entre 50 et 633 € par jour
- Secteur sciences, technologies : entre 20 et 1.262 € par jour
- Secteur Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales : entre 20 et 1.262 € par jour
- Secteur Droit, économie, gestion et sciences politiques et sociales : entre 20 et 1.262 € par jour
- Secteur propriété intellectuelle (CEIPI), y compris le module « correction épreuve » : entre 20 et 1.262 € par jour
- Participation aux frais de séminaires, échanges de pratiques, rencontre des acteurs de formation : entre 20 et 238 € par jour
- Pour les formations utilisant des équipements lourds ou des matières d'œuvre onéreuses : selon devis détaillé.

2. Formations intra-entreprises

Stage intra entreprise : entre 400 et 5.526 € par jour (frais de déplacement non-compris)

Prestation d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sur mesure : entre 300 et 5.526 € par personne.

3. Formations initiales accueillant des publics de formation continue

Tarifs soumis par ailleurs au Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg, en même temps que toutes les formations continues diplômantes.

4. Cellule congrès-formation

Non soumis à TVA

- Frais d'inscription aux congrès – actions de formation continue : entre 0 et 3.512 € par jour.
- Subvention d'un organisme public : entre 50 et 58.532 €

- Frais d'annulation (conformément aux conditions générales de vente) : entre 20 et 575 €
- Forfait gestion action formation continue : 58,40 € par personne avec un minimum garanti de 173 €.

Soumis à TVA

- Repas : dîner de gala, repas supplémentaire, lunch box : entre 8 et 244 € HT
- Programme social : excursions + activités : entre 5 et 5.854 € HT
- Transport : tickets divers (trams, train, avions) : entre 1,60 et 2.343 € HT
- Programme scientifique ; livre des résumés : entre 7 et 61 € HT
- Programme scientifique ; matériel publicitaire (clé USB, sacs, etc.) : entre 1,50 € HT et 25 € HT
- Sponsoring privé : entre 50 et 58.532 € HT
- Participation d'un sponsor : prise en charge transport, pause-café, dîner, inscription, goodies, objets publicitaires.
- Exposition ; stand de 0 à 17.304 € HT
- Exposition : aménagement de stand de 0 à 17.304 € HT
- Exposition ; présentation plénière (orale) : de 50 à 58.532 € HT
- Exposition : divers de 0 à 17.304 € HT
- Publicité ; insertion publicitaire : de 150 à 1.756 € HT
- Publicité ; fournitures diverses (pochettes, blocs-notes, badges, etc.) : de 5 à 586 € HT

Prestation de la cellule congrès-formation (soumis à TVA)

- Gestion des inscriptions des participants : entre 8 et 108 € HT par participant ou conférencier
- Gestion de l'hébergement : entre 4 et 9,30 € HT par participant
- Gestion de la logistique du congrès sans inscriptions payantes : entre 1500 et 11.477 € HT
- Prestations complémentaires (remplissage clé USB, sac congressiste, location grille d'exposition, présence physique pour l'accueil) : entre 0,75 et 2.870 € HT

5. Formations à distance

Prestation vidéo (pour toute formation, à distance ou en présentiel) : entre 90 et 173 € TTC par heure

Mise à disposition de la plateforme Digital Uni dans le cadre du diplôme d'université TDAH (Le trouble de déficit de l'attention / Hyperactivité à tous les âges) : 1340 € TTC

6. Redevance minimale en cas d'inscription individuelle à un diplôme bénéficiant d'une exonération

Droits universitaires (L ou M selon le cas) + 40 %

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification des actions de formation continue non diplômantes pour l'année universitaire 2024-2025.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

